



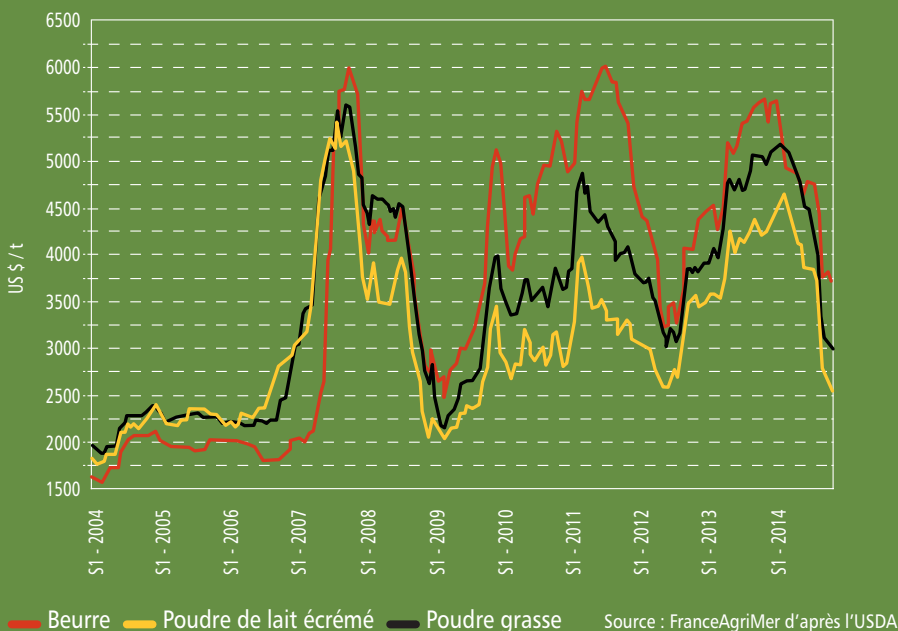
DES ALTERNATIVES POUR UNE POLITIQUE LAITIÈRE EUROPÉENNE JUSTE ET EFFICACIE

La fin des quotas, au 31 mars 2015, n'est pas seulement la fin d'un outil. Elle marque également la fin d'une politique laitière dans son ensemble. Au vu de la contestation des quotas par les pays d'Europe du Nord et de l'adhésion à une idéologie néolibérale, la Commission européenne a acté la suppression des quotas dès 2003 sans discuter des aménagements possibles au regard de nouveaux enjeux : stagnation de la consommation intérieure, hausse de la demande mondiale, élargissement de l'Union Européenne.



Photo © - Pierre Miche

COURS DU LAIT DANS LA ZONE EUROPE



Dès lors, industriels laitiers et instances politiques ont fait miroiter un Eldorado aux producteurs laitiers : les marchés à l'export vers des pays tiers. Tous ces acteurs occultent les conséquences gravissimes de la volatilité des cours mondiaux sur le secteur laitier européen. L'irrégularité et la fragilité de ces débouchés n'ont été aucunement prises en compte dans les outils de substitution au système de gestion de l'offre par les quotas.

Le désengagement des pouvoirs publics acte ce fonctionnement inéquitable de la filière laitière. La volatilité est pourtant le signe d'un marché imparfait et structurellement instable. Cela justifie une intervention correctrice des pouvoirs publics. Qu'elle soit mise en place a priori (système de gestion de l'offre) ou a posteriori (outil assurantiel ou aides contracycliques), des politiques publiques restent effectives dans les principaux pays laitiers, comme aux Etats-Unis et au Canada. Au vu de leurs coûts, la prévention des crises est une politique plus adéquate et moins coûteuse pour la collectivité Union Européenne.

UN DISCOURS LIBÉRAL RONDEMENT MENÉ... ET DES CRISES CYCLIQUES

La majorité des acteurs de la filière laitière mise sur une « explosion » de la demande mondiale. Pourtant, le marché mondial représente seulement 7 % de la production mondiale, soit environ 60 millions de tonnes. Ce marché est essentiellement constitué d'échanges de produits industriels : beurre et poudre. Il fonctionne comme un **marché résiduel de surplus** tirant les prix vers le bas en période de surproduction. Les marchés les plus rémunérateurs restent, sur une longue période, ceux des produits destinés à la consommation intérieure et les produits laitiers à haute valeur ajoutée. En 2014, les grands pays exportateurs ont augmenté leur production de plus de 10 millions de tonnes, alors que la demande mondiale n'a augmenté que d'environ 2 millions de tonnes (1 à 2% de croissance). **Ce décalage entre l'offre et la demande a des conséquences fortement baissières sur le prix payé au producteur.** Le nombre d'éleveurs laitiers devient la variable d'ajustement d'une politique inconsidérée qui accepte la volatilité comme une simple donnée à prendre en compte pour le pilotage des élevages européens.

Au regard du faible nombre de pays producteurs significatifs sur le marché mondial, le moindre aléa climatique, économique, géopolitique ou sanitaire engendre des fluctuations de très grande ampleur des cours mondiaux. **Les cours internationaux artificiellement bas**, orientés fortement par la Nouvelle-Zélande (un tiers du marché) et faussés par les subventions européennes et nord-américaines, **ne permettent pas de couvrir les coûts de production de la majorité des producteurs laitiers de la planète.** Or, le prix devrait correspondre au coût de production du dernier producteur nécessaire pour satisfaire la demande mondiale. Payé uniquement sur la protéine et la matière grasse, le producteur n'a aucune visibilité sur la destination de son lait. L'opacité de la filière laitière, du fait de la multiplicité des voies de valorisation (lactosérum, concentré de protéines...), a accentué les inégalités dans la transmission des marges. La valeur ajoutée potentiellement gagnée revient insuffisamment aux producteurs laitiers.

Les pouvoirs publics, les industriels laitiers, la profession, une grande partie de la recherche publique, les lobbys et les médias agricoles

véhiculent ce discours préfabriqué sans discernement. Les grandes et moyennes surfaces (GMS) profitent quant à elles **des écarts de prix conjoncturels** entre pays européens pour tirer les prix vers le bas sur le marché national en faisant jouer la concurrence. Le développement actuel de la filière engendre une baisse des emplois agricoles et agroalimentaires. Le revenu par UGB **ne cesse de diminuer alors que la hausse de la production par actif ou par UGB ne cesse d'être poursuivie et encouragée.** Le revenu des éleveurs ne se maintient à un niveau d'environ 1,5 SMIC qu'à cause **de cette course délétère aux volumes** qui aboutit à une restructuration brutale encouragée par des aides publiques inadaptées.

La volatilité des prix, amorcée depuis 2006, est également préjudiciable au consommateur. D'après le rapport Ernst&Young (2013), les marges des transformateurs et distributeurs ont augmenté entre 2000 et 2011, au détriment des producteurs. Ce modèle ne permet pas une augmentation de la richesse globale de la filière mais favorise une concentration aux mains d'un nombre toujours plus faible d'opérateurs aval. On assiste à une concurrence acharnée entre ces opérateurs, subie *in fine* par les éleveurs laitiers.

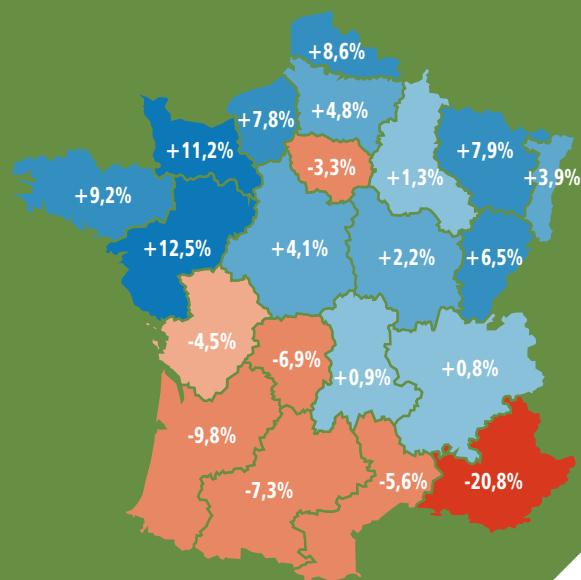
RÉPERCUSSIONS DE LA DÉRÉGULATION DU SECTEUR LAITIER

- Conséquences sociales : diminution du nombre de producteurs et d'emplois dans la filière, industrialisation de l'élevage, standardisation des productions laitières, afflux de capitaux extérieurs dans une logique de rentabilité à court-terme, accaparement des terres et détournement de fonds publics par une production d'énergie ultra-subsventionnée au détriment de l'activité agricole...
- Conséquences territoriales : concentration géographique de la production sur certaines régions et déprise laitière ou céréalisation sur d'autres, inégalités de développement entre régions européennes...
- Conséquences économiques : accélération de la restructuration, spécialisation et perte d'autonomie des exploitations, diminution de la valeur ajoutée par vache et par actif, hausse de l'endettement...
- Conséquences environnementales : concentration des déjections animales, diminution des prairies, augmentation des émissions de gaz à effet de serre...

EFFECTIF DES PRODUCTEURS DE LAIT DE VACHE ENTRE 2003 ET 2012



ÉVOLUTION RÉGIONALE DES LIVRAISONS DE LAIT DE VACHE ENTRE 2006 ET 2012



Source : S.S.P, Enquête Annuelle Laitière

POUR UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE

La Confédération paysanne réfléchit à des solutions alternatives et innovantes à cet avenir tout tracé. Notre objectif est de conserver le maximum d'emplois paysans, répartis sur le territoire, en phase avec l'objectif de durabilité des systèmes agricoles et l'intérêt des citoyens, contribuables et consommateurs.

De par l'unicité des marchés au sein de l'Union Européenne, la problématique de la volatilité ne peut se résoudre qu'à cette échelle. Les fluctuations du marché mondial, l'augmentation de l'intensité concurrentielle et le manque de visibilité appellent à prendre de nombreuses précautions.

QUELLE VISIBILITÉ ET TRANSPARENCE SONT NÉCESSAIRES SUR LE MARCHÉ LAITIER ?

Un Observatoire européen du marché laitier a été mis en place fin 2013. Malheureusement, il n'a aucun pouvoir décisionnel, et la Commission européenne ne réagit pas aux situations de crise.

Pour agir au mieux en fonction de l'évolution du marché laitier, la Confédération paysanne demande que l'Observatoire :

- **Fixe un prix d'équilibre** limitant l'effet du marché mondial sur les prix intérieurs.
- **Soit un Observatoire des ingrédients laitiers** pour avoir une meilleure visibilité sur la valorisation obtenue par les entreprises et sur leurs stocks.
- **Déclenche un dispositif de prévention de crise en cas de déséquilibre croissant entre l'offre et la demande.**
- **Veille à la cohérence des prix payés au producteur** au regard de leurs coûts de production, de la conjoncture et de la valorisation des entreprises.

QUELLES MESURES DE CRISE À COURT TERME ?

Les mesures prévues dans la PAC sont insuffisantes. Ce sont exclusivement des mesures de dégagement du marché. Par exemple,



Photo © - Georges Barroil

l'aide au stockage privé est inefficace et induit des effets d'aubaine. Elle n'est pas utilisée en période de baisse des prix par les entreprises, qui préfèrent ne pas divulguer l'état de leurs stocks et vendre immédiatement plutôt qu'attendre un horizon où le prix de sortie est incertain.

Par ailleurs, l'intervention (stockage public) doit être limitée à un certain volume, fixée à un prix d'intervention plus haut mais impérativement liée à une réduction obligatoire de la production. Le niveau actuel, inopérant, engendre une spéculation baissière sur les prix. La remontée du prix d'intervention sans agir sur l'offre engendrerait des coûts colossaux qui avaient d'ailleurs conduit à la mise en place des quotas.

Enfin, les restitutions à l'exportation déstabilisent le marché mondial, déstructurent les filières des pays en voie de développement, ne font que prolonger la durée de la crise, sont légitimement attaquables à l'OMC et extrêmement coûteuses pour le budget de l'UE. C'est une fausse solution !

■ La Confédération paysanne soutient la mise en place d'une réduction obligatoire des volumes par la Commission européenne en cas de crise. Les élevages aux plus grands volumes et ceux ayant le plus augmenté durant une période de référence devront davantage contribuer à l'effort de réduction par rapport aux petites fermes.

■ Actuellement, le fonds de crise est remis à zéro si aucune crise ne s'est réalisée durant l'année. Un fonds de réserve pluriannuel constitue une autre demande pragmatique de la Confédération paysanne.

A MOYEN TERME, QUELS OUTILS DE SÉCURISATION DU REVENU DES ÉLEVEURS LAITIERS EUROPÉENS ?

Les outils de régulation privés (marchés à terme, contractualisation, auto-assurance), pseudo-solutions, comportent de nombreuses limites.

Il est inadmissible d'admettre que la résolution des crises passe par l'élimination progressive des paysans, au profit d'une agriculture industrielle. Face à cela, la Confédération paysanne propose un dispositif de tunnel de prix aux caractéristiques suivantes :

- **Un prix minimum payé au producteur variable** car basé sur le coût de production.
- **Une garantie de prix jusqu'à un volume donné par actif**, et à l'échelle européenne jusqu'au volume destiné à la consommation intérieure (soit 90% de la production).
- **Un prix maximum déterminé**, justifiant le système aux yeux des consommateurs et contribuables. Lorsque les prix se rapprochent du haut du tunnel, cela indique que le marché mondial est porteur : ceux qui le souhaitent peuvent augmenter leur production.
- **Un seuil de prélèvement en cas de prix mondiaux élevés, permettrait de financer la prévention des crises** lorsque le prix s'approche de la limite inférieure du tunnel. Cela constituerait un fonds de mutualisation contracyclique. Les prélèvements seraient croissants selon le volume de production.
- Lorsque les indicateurs de prévention de crise déclenchent le système d'alerte de l'Observatoire, un mécanisme de réduction obligatoire des volumes est mis en place. Cette obligation s'appliquera de façon différenciée au regard des volumes produits par exploitation. La contribution sera assurée en majorité par les grands pays exportateurs. Les Etats membres déficitaires (production intérieure < consommation) contribueront moins au dispositif de gestion dynamique de la production.
- En attendant les effets de la réduction des volumes, des mesures de dégagement du marché peuvent être ouvertes : intervention limitée en volume fixée à un niveau proche du prix minimum, soutien à l'utilisation de poudres de lait pour l'alimentation des veaux, etc.

UNE DÉFENSE COLLECTIVE DES ÉLEVEURS LAITIERS À CONSTRUIRE

VERS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (OP) TRANSVERSALES ET PLUS PUISSANTES

On compte aujourd'hui en France 47 OP, représentant 17% de la production nationale, soit 1/3 de la collecte achetée par des industriels privés. A terme, il faudrait 120 OP pour couvrir la production livrée à des privés, et qui feront face à une poignée d'acheteurs. En Suisse, cette même situation a conduit à une chute des prix payés aux producteurs. Le gouvernement ayant rendu obligatoires les contrats avec les industriels avant de lancer la constitution des OP, celles-ci se sont constituées de manière verticale, par entreprises, empêchant les producteurs d'acquérir un véritable poids collectif face aux acheteurs et rendant les OP concurrentes entre elles.

Dans l'intérêt d'une défense collective effective, la Confédération paysanne appelle à :

- Un réengagement de l'État pour aider à la structuration des OP, en finançant leurs moyens d'animation.
- Un regroupement des producteurs dans une seule OP ou association d'OP par bassin.
- Le maintien des conférences de bassin pour une harmonisation de la politique laitière, notamment d'installation et d'aménagement du territoire, en présence des pouvoirs publics.

■ Une représentation de l'OP par bassin au sein du CRIEL (Centre Régional Interprofessionnel de l'Économie laitière), en lien avec le Collège Producteurs. Sur ce point, la défense collective doit transcender les clivages syndicaux.

■ La définition d'un contrat-cadre interprofessionnel au niveau du CNIEL. Des dispositions plus favorables pourront ensuite être négociées au niveau de chaque CRIEL pour un contrat-cadre par bassin. Les coopératives devront être incluses dans ce dispositif interprofessionnel.

■ Une évolution du statut et de la gouvernance des coopératives pour garantir un processus de décision favorable aux intérêts des producteurs.

VERS UNE REPRISE DE POUVOIR DANS LA FILIÈRE

Aujourd'hui, les entreprises ont la main sur les politiques d'installation et de réattribution des volumes. La première conséquence de cette prévalence des stratégies d'entreprise, au détriment d'une politique territoriale appuyée par les pouvoirs publics, est une logique de concentration de la production pour limiter leur coût de collecte.

Pour cela, la Confédération paysanne propose de mieux maîtriser la collecte :

- La mutualisation des coûts de collecte via les OP permettrait de conserver le maximum de lait sur tout le territoire et de



Photo © - Confédération paysanne 44

contre la logique de concentration des entreprises laitières.

■ Même sans transfert de propriété du lait, on peut envisager une « CUMA de transport du lait » qui pourrait être gérée par l'OP du bassin. Le prix du lait serait un prix entrée usine.

■ Il n'y aurait pas de surcoût pour les producteurs, qui reprendraient du pouvoir face aux acheteurs. C'est un atout fort pour la négociation entre OP et laiteries.

La meilleure transparence du marché et de la traçabilité du lait permettront aux OP d'être davantage maîtres dans la gestion de leurs volumes et mieux armées dans la négociation. La cessibilité des contrats ne se fera pas de gré à gré, la redistribution des volumes devant se faire par l'intermédiaire de l'OP par bassin. Le droit de la concurrence appliqué au maillon de la production devra garantir la faisabilité des revendications de ce dossier. ■

La Conf' appelle les pouvoirs publics à ne pas abandonner la politique laitière, les enjeux régaliens d'aménagement du territoire et d'emploi relevant de leurs compétences. Le développement de quelques zones de production laitière au détriment de nombreuses régions européennes n'est pas digne d'une politique agricole commune cohérente. Ce type de politique fragilise l'unité européenne, par l'aggravement des inégalités territoriales. Elle contribue à l'affaiblissement de la démocratie européenne, déjà mise à mal par les disparités entre États-membres et par les lobbys des entreprises multinationales. Dans la même logique, les accords de libre-échange négociés par la Commission européenne doivent être stoppés car ils empêchent les alternatives pour une politique laitière juste et efficiente.

